



## une grave erreur judiciaire

Par **aidezmorgan**e, le **15/10/2009** à **16:36**

Morgane est une petite fille de 7 ans et demi qui vit seule avec son papa à Courbevoie (92), en 2003 La justice de Montpellier pour la protéger d'une mère dangereuse et de grands parents a risques, la confia a son papa et retira tous les droits parentaux a sa mère.

Sa Mère et sa grand mère n'ont pas pris de nouvelles Morgane durant prêt de 7ans, Elles ne lui ont jamais envoyé une carte ou une lettre pour ses anniversaires Noel ou Toute autre occasion, ni appel téléphonique, ni mail, ni colis

L'année dernière la Mère de Morgane a souhaité revoir sa fille et a fait pour cela une demande devant la justice, le papa de Morgane ne s'y est pas du tout opposé, pour faire plaisir a son enfant

Le juge a décidé que sa Mère vivant a Montpellier se déplacerait pour la voir dans un lieu encadré un samedi par mois à Courbevoie, estimant ainsi qu'un contact direct avec Morgane ne serait pas souhaitable.

Mais voila après trois ans de procédure, la justice vient d'accorder a la grand mère habitant également Montpellier près de la Mère un droit de visite libre sur Morgane! L'ordonnance dit que la grand mère viendra chercher l'enfant au domicile de son père chaque fin de vacances scolaires le samedi matin a 10 heures, et la ramènera à 10 heures le lundi matin

il faut savoir que la grand mère a fait la même demande pour la demi sœur de Morgane Et qu'elle a été déboutée pour motifs graves ! Pourquoi la justice a t'elle protégé Déborah et pas Morgane? Dans une situation identique ! C'est une honte...

Alors l'on doit retenir plusieurs points de cette décision de justice aberrante !

- 1) Morgane devra rencontrer seule une grand-mère qu'elle ne connaît pas et qu'elle ne veut pas rencontrer dans ces conditions.
- 2) Une précédente décision de justice demandait a ce que Morgane puisse voir sa grand-mère mais dans un service encadré, ce droit, cette protection fondamentale lui est a présent

retiré.

3) En rencontrant sa grand-mère en visite libre Morgane sera mise en contact direct avec sa Mère également ce qui va la perturber profondément, sachant que le Juge de Nanterre a interdit des contacts directs.

4) Morgane dans ces conditions va subir des pressions psychologiques immenses en étant en contact seule avec sa mère et sa grand-mère.

5) Pourquoi la justice a t'elle protégée Déborah et pas Morgane !

pour finir la loi dit ! Il y a aussi le cas où l'un des parents est déchu de ses droits parentaux : l'interdiction peut être étendue aux grands-parents si l'enfant risque de rencontrer le parent déchu chez eux ,

Que peut on faire a présent en dehors d'un pourvoi en cassation sachant que la loi en première instance n'a pas été appliquée?